



POINT FORT

focus 6/17
octobre

Ensemble, évoluons avec vivacité et dynamisme



Robert Rudolph

Membre de la direction de
Swissmem, chef de la Division
Formation & Innovation,
président de l'initiative
«Industrie 2025»

Quel que soit le domaine – communication, monde professionnel, politique et administration, formation ou santé – l'avancée du numérique modifie tous les secteurs économiques et sociaux. Les développements tels que l'Industrie 4.0 ouvrent donc aussi de nouvelles chances pour la ville comme place industrielle – pour autant que les conditions-cadres adéquates soient réunies.

Au sens strict, l'Industrie 4.0 se réfère à la production industrielle: elle désigne la numérisation et la mise en réseau tout au long des chaînes de valeur ajoutée avec pour objectif l'optimisation des organisations et le contrôle des processus. La mise en lien des personnes, des objets et des systèmes génère des réseaux de création de valeur dynamiques, optimisés en temps réel et auto-organisés, englobant plusieurs entreprises. Cela peut sembler difficile à comprendre et de fait, c'est un défi pour les entreprises que d'intégrer les concepts numériques et de les appliquer. Elles doivent réagir avec dynamisme et vivacité. Les mutations qui interviennent dans les processus de création de valeur peuvent engendrer de nouvelles exigences envers les infrastructures industrielles et artisanales. À cet égard, l'économie est également tributaire du soutien des villes et des communes.

Avec l'avancée du numérique, l'industrie est appelée à se transformer encore davantage dans les villes et dans leurs périphéries. En raison de facteurs liés à l'environnement géographique tels que les voies de communication, les prix des loyers et la disponibilité de main-d'œuvre spécialisée, on verra ainsi dans l'avenir de plus en plus s'établir dans ce contexte les activités requérant beaucoup de connaissances et générant plus de valeur ajoutée que les autres. Au fur et à mesure que se multiplient les facettes de l'industrie, on assiste à une diversification des besoins des entreprises, par exemple en matière d'infrastructure (connexion internet à large bande, réseau de téléphonie mobile, etc.) ou de procédures d'autorisation. Si les villes et les communes identifient ces besoins et en tiennent compte dans leur évolution, elles seront à même de préserver des emplois attractifs et précieux.

La régionalité est un atout que les villes peuvent utiliser à leur avantage. Les PME sont les premières à profiter d'une démarche consistant à se mettre en réseau au niveau régional. La coopération et les partenariats leur permettent d'élargir leurs propres compétences, et elles trouvent souvent dans leur voisinage les connexions les plus intéressantes. Pour la réussite économique des entreprises, il est important de prendre en compte les préoccupations des différents échelons que sont les communes, les cantons et la Confédération afin de pouvoir continuer à offrir des conditions d'implantation attractives.

Chère lectrice, cher lecteur,

Après la mécanisation, l'électrification et l'automatisation, nous assistons à la quatrième révolution industrielle. Sur la place industrielle, un changement fondamental est en train de s'opérer dans le mode de production: ainsi, un environnement de production intelligent contrôle le déroulement de la fabrication, les composants communiquent avec les outils, les informations sont disponibles en temps réel...

La mutation qui intervient sur la place industrielle se traduit également par une évolution des exigences posées aux villes où le secteur industriel emploie toujours environ 700'000 personnes. Les villes suisses ont donc intérêt à ce que le site industriel et artisanal soit prospère. L'étude «La ville comme place industrielle» a analysé les développements et les perspectives de la place industrielle urbaine. Dans le présent «focus», nous vous présentons les principales conclusions.

Votre rédaction de focus

Sommaire

- Point fort 1
- Interview 2
- Le thème 3
- Session et procédures de consultation 4
- L'UVS dans la ligne de mire 5
- Agenda 6

INTERVIEW

«Les villes moyennes sont les lieux idéaux pour le Hightech»


Théo Huguenin-Elie
Président du conseil communal de
La Chaux-de-Fonds

Né à La Chaux-de-Fonds, marié et père de 3 enfants, il est devenu membre du PS en 2004 et élu au Grand Conseil en 2005. Enseignant de français et d'histoire, passionné de littérature, il entre néanmoins au Conseil communal en 2013 et dirige depuis le dicastère en charge de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures. Il assure, de plus, cette année, la présidence de la Ville tout en étant membre du Comité de l'Union des villes suisses.

Si on pense à La-Chaux-de-Fonds, on pense au secteur horloger. C'est bien plus que cela. Qu'est-ce qui est également produit dans votre ville?

La Métropole horlogère reste horlogère... cependant, depuis la crise des années 70, une diversification s'est opérée sur la base des savoir-faire particuliers de la région, que ce soit en microtechnique, micromécanique, automatisation, etc. Le medtech est également présent, ainsi qu'une économie créative favorisée par la présence de l'Ecole d'arts appliqués. Cela forme un réseau très divers, mais complémentaire, souvent discret, mais très performant.

Selon l'étude «La ville comme place industrielle», La-Chaux-de-Fonds a connu une des plus grandes croissances dans le domaine de la haute technologie. Comment la ville a-t-elle réussi?

C'est lié au génie horloger et aux savoir-faire, mais aussi à la longue tradition d'innovation. La précision, le monde du petit, la normalisation de la production industrielle, la traçabilité des multiples pièces d'une montre prédestinent le développement d'une industrie 4.0 et d'une économie numérisée.

Pour mieux résister à la crise, les villes ont un grand intérêt à maintenir un tissu industriel fort. Qu'est-ce que cela veut dire pour La-Chaux-de-Fonds?

Deux maîtres-mots : la diversité et l'ouverture au monde. La diversité des savoir-faire, ce qui implique le maintien des compétences

et donc d'un enseignement pratique de proximité, ainsi qu'une mixité des secteurs secondaire et tertiaire, le premier donnant sens et contenu aux services. L'économie horlogère repose depuis toujours sur un réseau mondial ouvert à la concurrence et nécessitant l'innovation; c'est un atout. Mais un troisième facteur est également important : la maîtrise foncière et l'implication de l'administration orientée solution.

L'artisanat est resté stable dans les villes de moyenne taille entre 1995 et 2014. Mais la pression augmente. Quelles mesures sont nécessaires?

L'artisanat a souvent besoin de surfaces, d'où l'importance d'une bonne politique foncière, qui influe les prix, mais aussi les affectations en privilégiant les activités à haute valeur ajoutée. L'artisanat devrait, à terme, se retrouver dans une densité inverse à la taille des villes qui les accueillent.

Quels autres enseignements tirez-vous de cette étude?

L'importance du rôle des villes moyennes dans l'économie suisse n'est plus à démontrer. Ce sont les lieux idéaux pour une production de haute technologie et favorables à la mixité nécessaire du secteur industriel et du tertiaire, de l'artisanat et de l'économie créative. Les villes moyennes permettent l'équilibre et les synergies nécessaires au développement économique suisse. Cela révèle également la nécessité pour les collectivités de s'inscrire dans

une logique de compétitivité, notamment en termes de conditions foncières, de qualité d'encadrement, de rapidité dans le traitement des dossiers et de capacité d'adaptation. Les villes moyennes représentent l'avenir face aux métropoles où il est difficile de se loger et où il est difficile ou prohibitif de trouver des surfaces industrielles ou tertiaires. La question de l'accessibilité des villes moyennes est une nécessité, un défi; il ne faut pas seulement penser en termes concentrique autour des métropoles, mais de maillage des villes moyennes.

Où voyez-vous un potentiel futur pour la place industrielle chaux-de-fonnaire?

Une économie créative stimulée par l'Ecole d'arts appliqués, un bassin d'emplois formé et compétent dans les domaines industriels de la microtechnique, un tissu de sous-traitance le plus dense de Suisse et ceci dans tous les domaines, des parcelles de qualité propices pour des activités à forte valeur ajoutée; tous ces facteurs associés à la tradition d'ouverture et d'innovation présentent un fort potentiel.

À quoi ressemblera La Chaux-de-Fonds dans 20 ans?

Sans doute que l'horlogerie restera une activité dominante, mais le virage de la diversification est pris et continuera pour faire de La Chaux-de-Fonds un lieu privilégié de réseaux de haute technologie et de production 4.0. Ce sera également une ville orientée plus encore vers la créativité. La Métropole horlogère s'affirmera comme capitale de l'Arc jurassien !

THÈME

Quelles perspectives pour les villes comme place industrielle à l'ère de l'Industrie 4.0?

La place industrielle urbaine est vivante, mais a tendance à perdre de son importance. Une étude montre que la gestion active des surfaces, les régulations flexibles de zones et les allègements administratifs peuvent renforcer la place industrielle. Le numérique crée lui aussi de nouvelles chances.



Martin Tschirren
Directeur suppléant de
l'Union des villes suisses

De tout temps, l'évolution de l'économie a marqué l'espace urbain. Les villes ont toujours été des sites d'implantation pour les entreprises, des endroits où l'on travaille et où l'on mène des activités économiques. Les emplois ont attiré des gens dans les villes, où ils ont trouvé non seulement des revenus, mais un lieu d'appartenance. Cela est particulièrement vrai pour l'industrialisation de la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Les industries, déterminantes pour l'économie urbaine de l'époque, ont entre-temps largement disparu du paysage urbain. Les usines bruyantes, fumantes et malodorantes ne sont plus compatibles avec les espaces de vie urbains d'aujourd'hui.

Mais l'industrie elle-même a aussi connu une évolution fondamentale. Et ce d'autant plus avec le numérique et les développements désignés par le terme d'Industrie 4.0. Que cela signifie-t-il pour la ville comme place industrielle? L'industrie a-t-elle de nouvelles perspectives dans la ville? Et comment se porte la place industrielle urbaine? Voilà les questions qui étaient à l'origine de l'étude «La ville comme place industrielle – quo vadis? Développements et perspectives de l'industrie et de l'artisanat dans la ville», que l'Union des villes suisses et la ville de Zurich avaient chargé le bureau d'étude et de conseil Infrac de réaliser.

«La structure économique des villes suisses se présente de manière aussi variée que celles-ci.»

Cela peut sembler banal, mais la place industrielle urbaine n'existe pas. La structure économique des villes suisses se présente de manière aussi variée que celles-ci. Ainsi, au

Locle près de sept salariés sur dix sont rattachés à la place industrielle alors qu'à Bellinzona et à Chêne-Bougeries (GE), ce n'est le cas que pour moins d'un salarié sur sept. Toutes villes et communes comprises, la place industrielle représentait en 2014 27,5 % des emplois, soit 700 000 emplois à temps complet. C'est à peu près autant qu'en 1995. Sachant toutefois que durant ce laps de temps, le nombre total d'emplois a augmenté, le poids de la place industrielle s'est entre-temps réduit. Des emplois industriels ont disparu, surtout dans les grandes villes.

«Depuis 1995, l'économie créative s'est développée et a connu une évolution constamment positive pour constituer la part principale de la place industrielle.»

Au sein de la place industrielle, on a également assisté à des mutations. La production artisanale et industrielle représente certes encore et toujours presque la moitié des employés de la place industrielle, mais depuis 1995, cette part a diminué de 15 %. L'imprimerie, la construction métallique et le bâtiment ont été particulièrement touchés. En raison de sa concurrence avec les branches à forte valeur ajoutée, il est probable que l'artisanat continue dans l'avenir à rencontrer des difficultés dans la ville. Notamment dans les villes de petite taille, l'artisanat se maintient cependant bien; dans les petites villes telles que Moutier, Bussigny ou Birsfelden, la part de l'artisanat dans les emplois est à peu près deux fois plus élevée que dans les grandes villes.

Cependant, nous apprend l'étude, le numérique n'a encore pas vraiment atteint l'artisanat, contrairement au secteur du high-tech, qui représente un quart des salariés de la place industrielle. Depuis 1995, le nombre d'emplois dans les entreprises de haute technologie a légèrement augmenté dans les villes. Les vrais bastions du high-tech sont en fait surtout des villes de taille moyenne telles que Le Locle, Uzwil ou Granges.

Le troisième domaine que l'étude rattache à la place industrielle est l'industrie créative. Selon la définition de l'étude, ce secteur comprend, outre la fabrication de biens matériels, des activités de services telles que la programmation TIC, l'architecture ou le design. Ceci montre bien qu'avec la progression du numérique, il devient de plus en plus difficile de tirer une délimitation claire entre le secteur de l'industrie et celui des services. Ce dernier domaine de la place industrielle a connu depuis 1995 une évolution constamment positive, surtout dans des villes comme Zurich ou Vevey, mais aussi à Zollikon ou Ittigen. Avec 50 000 salariés, la ville de Zurich est pour ainsi dire l'épicentre de l'économie créative.

Du fait des évolutions des années à venir les auteurs de l'étude prévoient une poursuite de la mutation de la ville comme place industrielle. L'automatisation et le réseautage débouchent sur de nouveaux processus de production et de nouvelles technologies et modifient l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée. Des tendances telles que le «reshoring» (la relocalisation dans le pays d'origine) ou le partage d'infrastructures offrent de nouvelles opportunités. Et ce d'autant plus que les villes disposent de sites de bonne qualité.

«Les tendances telles que le «reshoring» ou le partage d'infrastructures offrent de nouvelles opportunités à la place industrielle suisse.»

Il reste cependant des mesures à prendre, surtout en matière de gestion des surfaces, de nouvelles formes d'utilisation mixte, de simplification des régulations, de mise en réseau de l'économie et de la recherche ou lorsqu'il s'agit de protéger la qualité de vie dans les villes. Ici encore, n'oublions toutefois pas que tous les instruments ne peuvent pas être utilisés aussi judicieusement dans tous les endroits. En revanche, les villes ont probablement toutes en commun d'avoir intérêt à posséder un mélange de secteurs variés comportant des emplois et dans les entreprises de services, et dans la production de biens matériels. En effet, cela rend la ville non seulement vivante, mais capable de résister aux crises.

POLITIQUE

Retour sur la session d'automne

La session d'automne était placée sous le signe de l'élection d'Ignazio Cassis comme successeur de Didier Burkhalter au Conseil fédéral. Une grande attention a également été suscitée au Conseil national par la discussion sur l'initiative populaire sur la suppression des redevances Billag.

Non à la suppression des redevances Billag

L'initiative populaire «Oui à la suppression des redevances radio et télévision» souhaite supprimer la redevance de réception versée aux diffuseurs de programmes de radio et de télévision titulaires d'une concession et chargés d'un mandat de prestation. La principale partie concernée serait la SRG, qui est financée à 75% à partir des redevances. Par ailleurs, 21 stations de radio régionales et 13 chaînes de télévision régionales bénéficient de fonds provenant de la manne des redevances et seraient elles aussi menacées. Comme le Conseil fédéral et le Conseil des États, le Conseil national a recommandé de rejeter l'initiative. Lors du débat, les intervenants ont souligné le fait que tout particulièrement les petites communautés linguistiques souffriraient de la suppression des redevances, car leurs offres sur le marché libre n'auraient presque pas de chances de survie. De même, on a rejeté la contre-proposition directe de l'UDC consistant à réduire la redevance à 200 francs.

Nouveau statut de requérant d'asile

Suite à la décision du Conseil national de remplacer le statut de l'admission provisoire pour les requérants d'asile, le Conseil des États a repoussé sa décision. Il charge sa commission de commencer par auditionner des représentants des cantons, des villes et des communes. L'Union des villes suisses se prononce en faveur de la création d'un nouveau statut. La motion demande un nouveau statut pour les personnes n'ayant pas obtenu l'asile en Suisse, mais se trouvant dans l'impossibilité de retourner dans leur pays d'origine. Outre l'allongement de la protection pour les personnes concernées, le but du nouveau statut est aussi une meilleure intégration sur le marché du travail et dans la société.

Réduction des dépenses liées

Dans une motion, la Commission des finances du Conseil national charge le Conseil fédéral de présenter à l'Assemblée fédérale un projet montrant comment il serait possible de réduire les dépenses de la Confédération, qui sont fortement liées, de 5 à 10 %. Tout comme le Conseil national, le Conseil des États a adopté cette motion et l'a renvoyée devant le Conseil fédéral, qui a déjà commencé ses travaux. Pour l'UVS, il est avant tout important que la mise en œuvre de la motion ne se fasse pas aux frais de l'échelon communal.

Critères transparents pour le réseau postal

Le Conseil des États n'est pas satisfait de la poursuite du démantèlement du réseau postal. Il a adopté une motion de sa Commission des transports et des télécommunications demandant que le démantèlement se fasse selon des critères transparents. Le Conseil fédéral doit demander à La Poste un concept présentant ses plans à venir et sa stratégie quant au réseau postal. Les critères du service public devront eux aussi être modifiés de façon à ce que les besoins régionaux puissent être mieux pris en compte. La motion va à présent être traitée au Conseil national.

Motion contre l'organisation «Lies!»

Selon le Conseil national, les distributions de corans effectuées par l'organisation «Lies!» et d'autres organismes ayant les mêmes buts doivent être interdites. Il a approuvé une motion reprenant cette demande. Les actions de distribution de l'organisation «Lies!» dans plusieurs villes suisses ont été la cible de vives critiques, car elles ont été mises en relation avec la diffusion d'idées salafistes. La prochaine étape se jouera au Conseil des États. Si celui-ci approuvait la motion, il faudrait d'abord créer une base légale pour sa mise en œuvre. Selon le ministre de la Défense Guy Parmelin, elle est en effet pour l'instant encore insuffisante.

Procédures de consultation

LAT 2: Consultation complémentaire

Le Conseil fédéral a effectué une consultation complémentaire sur la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. Celle-ci portait en premier lieu sur la construction hors des zones à bâtir, pour laquelle les cantons se voient accorder plus de marge de manœuvre. La méthode de planification et de compensation est censée prendre en compte les caractéristiques régionales. L'Union des villes suisses constate que cette méthode peut également s'avérer intéressante pour les villes et les agglomérations. Toutefois, malgré la flexibilisation, il est impératif de respecter strictement le principe de la séparation entre territoire constructible et territoire non constructible.

Mise en œuvre de l'IIM

L'UVS se félicite sur le principe que la mise en œuvre de la «préférence nationale» se fasse au moyen d'une déclaration des personnes sans emploi auprès des offices régionaux de placement ORP. Cependant, l'UVS demande que les ORP se voient accorder davantage de personnel afin de faire face à la charge de travail supplémentaire. Au bout du compte, une nouvelle obligation de déclarer se traduirait aussi par une décharge dans le domaine de l'aide sociale. Pour cela, il est toutefois nécessaire que les ORP et les bureaux d'aide sociale échangent régulièrement. L'UVS préconise en outre que soit conservée, avec une tendance à la baisse, la valeur seuil de 5% de chômage définie pour les secteurs «critiques», à partir de laquelle l'obligation de déclarer s'applique.

Calcul de la rente AI

Un blâme de la Cour européenne des droits de l'homme rend nécessaire une nouvelle détermination du degré d'invalidité des personnes travaillant à temps partiel. Dans un cas, une critique avait été émise sur le fait que l'on avait accordé un poids insuffisant au travail ménager d'une mère de jumeaux. L'assurance-invalidité souhaite s'en tenir à un système qui prend aussi bien en compte le travail professionnel que le travail ménager. La garde des enfants est désormais intégrée dans le calcul. L'UVS se félicite de cette démarche.

Autres consultations disponibles sous:
www.uniondesvilles.ch/fr/Info/Politique/Consultations

ACTUALITES

L'UVS dans la ligne de mire

Bases décisionnelles statistiques pour la politique municipale des transports



La séance d'information de l'UVS intitulée «Microrecensement mobilité et transports: bases décisionnelles pour la politique des transports» a exposé les principales conclusions du microrecensement 2015 du point de vue des villes. Les chiffres présentés par l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral du développement territorial montrent que les habitantes et habitants des villes et des agglomérations font des trajets nettement plus courts que la population des autres parties du territoire. Ils utilisent en outre plus souvent les transports publics et plus rarement la voiture. Des exemples provenant de Zurich et de Lucerne ont illustré la manière dont les villes peuvent utiliser les données du microrecensement pour développer leur politique des transports. Les interventions sont à la disposition des membres de l'UVS dans la zone du site web protégée par mot de passe. Le 28 novembre 2017, la prochaine séance d'information UVS abordera la thématique de l'«avenir du transport de marchandises dans les villes».

www.uniondesvilles.ch/login

Le groupe parlementaire Politique communale débat de l'«encouragement précoce»



L'offre de base censée être mise à disposition pour assurer la prise en charge des enfants jusqu'à l'âge de quatre ans doit être définie sur le plan national, parce qu'à l'heure actuelle, il existe de profondes disparités dans le nombre de services de consultation, de places de jardins d'enfants et de groupes de jeu, notamment entre les régions rurales et urbaines. Voilà quelle était l'une des conclusions de la manifestation de session de l'intergroupe parlementaire Politique communale sur l'«encouragement précoce». L'UVS et l'Association des Communes Suisses avaient invité d'organismes spécialisés ainsi que les membres du Parlement. L'encouragement précoce est important, car les offres d'encouragement de bonne qualité peuvent aussi atténuer le risque de pauvreté. Les enfants défavorisés qui bénéficient d'un soutien au cours de leurs quatre premières années sont plus susceptibles de combler les déficits

et auront donc plus tard plus de succès dans leur scolarité comme dans leur parcours professionnel. Lors du débat, les participants ont insisté sur le fait que l'échelon communal avait aussi besoin de soutien de la part des instances étatiques supérieures et de l'économie en matière de financement des offres de prise en charge.

Aide-mémoire sur le nouveau tarif de la SUISA pour les organisateurs de concerts



La Coopérative des auteurs et éditeurs de musique SUISA a modifié au 1^{er} janvier 2017 son «Tarif K» pour les concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre. Dorénavant, les subventions ainsi que les recettes générées par le merchandising et les consommations seront prises en compte pour le calcul de la redevance aussi pour les petits concerts. Auparavant, seules étaient déterminantes pour les petits concerts les recettes provenant des ventes de billets. Cette modification risque donc d'occasionner notamment des hausses de coûts pour les petits organisateurs de concerts, qui sont dans une mesure essentielle soutenus par les pouvoirs publics. Pour conseiller les organisateurs concernés, un aide-mémoire a été élaboré en coopération avec la Fédération suisse des usagers de droits d'auteur à l'intention des services de promotion culturelle des pouvoirs publics. Les membres peuvent se le procurer auprès de l'UVS.

info@uniondesvilles.ch

«Impôts vs taxes»: manifestation de la CDFV sur les sources de revenus des villes



Lors de son colloque 2017, la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes s'est penchée de près sur la perception des taxes. L'avocat et professeur Beat Stalder a expliqué le cadre juridique et montré la marge de manœuvre des villes et des communes et leur recherche de solutions «créatives». Stefan Meierhans a éclairé la thématique du point de vue du Surveillant des prix en appelant les représentants de finances communales à respecter leur devoir d'information en matière de perception de taxes. La manifestation a été clôturée par des exemples des villes de Genève, Lucerne et Zurich.

www.cdfv.ch

Brèves

L'OIC lance le prix d'innovation

Avec son prix d'excellence en innovation, l'Organisation Infrastructures communales récompense pour la première fois des solutions et concepts innovants de ses membres dans le domaine de l'infrastructure. La date limite de dépôt des dossiers est le 31 janvier 2018.

www.infrastructures-communales.ch

Gens du voyage sur les terrains privés

La Société pour les minorités en Suisse et la Radgenossenschaft der Landstrasse ont publié une brochure d'information assortie d'un modèle de bail pour les haltes spontanées limitées dans le temps pratiquées par les gens du voyage sur des terrains privés, dans des caravanes et à des fins commerciales.

www.gms-minderheiten.ch

Nomination d'Arosa pour le FLUX

Pour le prix de la mobilité «FLUX», on a cette année étudié les nœuds de correspondance touristiques avec chemin de fer à voie métrique. Figure dans la liste des nominations Arosa, notamment grâce à l'excellent raccordement de la gare à la station de remontées mécaniques.

www.carpostal.ch/flux

Inventer la mobilité de demain

Dans quelle mesure les scénarios de mobilité des régions rurales et des petites villes se distinguent-ils de ceux des grandes villes? De quelles marges de manœuvre les communes et régions disposent-elles? Des spécialistes des pouvoirs publics, d'associations et de fournisseurs de solutions d'avenir en discuteront lors du colloque «RegioMove» du 23 novembre à Romanshorn.

www.regiomove.ch (en allemand)

Smart city convention à Francfort

Le SmartCity.institute organise les 21 et 22 novembre à Francfort le «Bliss-city» - la première smart city convention d'Allemagne. Son but consiste à donner des aperçus de différents secteurs infrastructurels et thèmes transversaux, créer de nouvelles bases et mettre en contact les entreprises et les acteurs.

www.blisscity.global

Agenda

Union des villes suisses UVS

- 2 novembre 2017** **Conférence nationale «Vers le tout numérique? La ville aux premières loges»** à Soleure
Informations: Julia Imfeld, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch
- 30/31 août 2018** **Journée des villes 2018** à Soleure
Informations: Christina Grab, téléphone 031 356 32 32, info@staedteverband.ch

Organisation Infrastructures communales

- 2 novembre 2017** **Séminaire gestion urbaine** à Morges
Informations: Romana Kocher, téléphone 031 356 32 42
- 14 novembre 2017** **Conférence sur la collecte et le recyclage des déchets plastiques** à Berne
Informations: Romana Kocher, téléphone 031 356 32 42
- 1^{er} décembre 2017** **Séminaire Facility Management Anticipatif (niveau communal)** à Lausanne
Informations: Romana Kocher, téléphone 031 356 32 42

Sections de l'Union des villes suisses

- 26/27 octobre 2017** **Conférence des délégués de la Conférence des villes en matière culturelle** à Lugano
Informations: Karin Christen, téléphone 031 356 32 32, info@skk-cvc.ch
- 3 novembre 2017** **Conférence d'automne de l'Initiative des villes pour la politique sociale**
Informations: Katharina Rüegg, téléphone 052 267 59 57, info@staedteinitiative.ch

Divers

- 26/27 octobre 2017** **Conférence sur le fédéralisme** à Montreux
Informations: www.federalisme2017.ch
- 9 novembre 2017** **Journées du logement de Granges** à Granges
Informations: www.bwo.admin.ch
- 14 novembre 2017** **Initiatives et coopérations intergénérationnelles dans l'assistance-encadrement** à Aarau
Informations: Careum Weiterbildung, www.intergeneration.ch
- 22 novembre 2017** **18^e Colloque asut «Smart Data – des opportunités en matière de mobilité»** à Berne
Informations: <https://events.asut.ch>
- 7 décembre 2017** **Atelier Gares et infrastructures - Répartition concrète des coûts entre les pouvoirs publics et les CFF** à Berne
Informations: Edith Egger, VLP-ASPAN, téléphone 031 380 76 76, edith.egger@vlp-aspan.ch

Impressum

Éditeur: Union des villes suisses UVS, Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Rédaction: Renate Amstutz, Marius Beerli, Karin Christen, Miriam Flury, Nadja Huonder, Julia Imfeld, Carol Mauerhofer, Maja Münstermann, Martin Tschirren, Roman Widmer; traduction: proverb
Photos: Rolf Siegenthaler; page 1: mäd; page 2: mäd; page 3: Karin Hofer
Téléphone: 031 356 32 32, fax 031 356 32 33, www.uniondesvilles.ch
Abonnement à focus: info@uniondesvilles.ch